Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le
ID : 059-215903071-20250623-250623D21-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
Du Nord

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de HOLQUE

Nombre de Membres :
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-trois juin, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAMIAUX Fabrice, Maire.

Date de Convocation
10 juin 2025

Présents : Mesdames CASTELLE-JONES Brigitte, DEGOUY Lynda, DUTHILLEUL Sandra, GALMICHE-GOLLIOT Angélique, LAMOTE-CAILLIET Natacha,
Messieurs LAMIAUX Fabrice, maire, LEBRUN Alain, LEROY Stéphane, PICOTIN Sébastien, REMÉRAND Régis, VERMEERSCH Francis.

Excusés : Madame BEAUDET-GRARD Thérèse (procuration à Madame GALMICHE-GOLLIOT Angélique),
Monsieur MEERSMAN Christophe (procuration à Monsieur LAMIAUX Fabrice).

Absente : Madame CARLIER Elise.

Secrétaire : Monsieur LEBRUN Alain est élu secrétaire.

Délibération N° 21/2025

Objet de la délibération :
Tarifs cantine scolaire 2025/2026

Le Maire,

- Propose au Conseil Municipal de fixer le tarif de la cantine scolaire pour l'année 2025/2026,

- informe le Conseil Municipal que le fournisseur, la société API, a revalorisé, au 1er septembre 2025, le prix du repas maternel et primaire de 15 centimes d'euro et le repas adulte de 19 centimes d'euro,

- sollicite l'avis du Conseil sur le sujet.

Le Conseil Municipal,

Vu la révision des prix effectuée par le fournisseur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer le prix du repas comme suit, pour l'année scolaire 2025/2026 :

- repas enfant et adulte : 3,20 €,
- repas enseignant dont l'indice est supérieur à 465 : 3,90 €.

Ceci, sous réserve que le fournisseur ne réactualise pas ses tarifs en cours d'année.

Ainsi fait et délibéré en séance date que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Fabrice LAMIAUX

Le secrétaire de séance,
Alain LEBRUN

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture de Dunkerque le 26 juin 2025
et publication du 26 juin 2025